

Conseil des Eglises réformée et catholique du canton de Fribourg (CERECAF)

(CERECAF Conseil des Eglises FR)

du 7. novembre 2018

Synodalrat - Conseil synodal
Kirchenkanzlei - Chancellerie

Mandat général

¹ A travers le CERECAF, les Eglises chrétiennes reconnues du canton de Fribourg* se dotent d'une plateforme de discussion et de collaboration œcuméniques au plan cantonal.

* l'Eglise catholique dans le canton de Fribourg et l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (ci-après: les Eglises).

² Le CERECAF reçoit le mandat des Eglises pour l'élaboration de prises de position communes ou de documents qui soutiennent et précisent la collaboration œcuménique.

³ Le CERECAF reçoit le mandat des Eglises pour organiser ou participer aux célébrations et manifestations publiques cantonales.

⁴ Le CERECAF représente les Eglises pour ce qui touche au dialogue interreligieux au plan cantonal.

Composition

. Composition actuelle du Conseil:

- ° Jean GLASSON, vicaire épiscopal, partie francophone
- ° Pasteur Pierre-Philippe BLASER, président du Conseil synodal
- ° Pasteur Martin BURKHARD, conseiller synodal
- ° Mme Thérèse CHAMMARTIN, conseillère synodale
- ° Chanoine Jean-JACQUES MARTIN, prévôt de la cathédrale saint Nicolas
- ° Mme Marianne POHL-HENZEN, adjointe au vicaire épiscopal, partie germanophone.

Budgets

Dans leurs budgets respectifs, les Eglises fixent un montant annuel pour les frais liés au travail du CERECAF.

Information du Synode par le Conseil synodal le 7 novembre 2018